



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Assises de la psychiatrie et de la santé mentale

Question écrite n° 38897

Texte de la question

Mme Michèle Crouzet interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les Assises de la psychiatrie et de la santé mentale. En janvier 2021, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé, lors d'une visioconférence avec des pédopsychiatres, la tenue avant l'été d'assises de la psychiatrie et de la santé mentale. Ces assises doivent permettre notamment d'aborder la question de la santé mentale des enfants et d'améliorer l'accès aux soins pédopsychiatriques. Le Président de la République a également souhaité que soient abordés au cours de ces assises de la psychiatrie et de la santé mentale les sujets de tarification et le renforcement de la médecine scolaire. Si la santé mentale est une préoccupation majeure du Gouvernement depuis le début du quinquennat et représente une priorité de santé publique, réaffirmée dans la stratégie nationale de santé, notamment au travers la feuille de route de la santé mentale et de la psychiatrie qui porte une attention particulière aux enfants et adolescents, de nombreux professionnels du secteur s'inquiètent de l'aggravation de la situation et de l'avenir de la profession. En effet, de nombreux professionnels s'inquiètent de la dégradation de la santé mentale des enfants et des adolescents et de la pression croissante sur les services d'urgences pédiatriques et pédopsychiatriques dans un contexte de crise qui exacerbe les troubles psychologiques, avec une hausse moyenne de 40 % des recours aux urgences pour troubles d'humeur et de comportement par rapport aux années précédentes, particulièrement exacerbés par le contexte de crise. Au-delà de la réponse conjoncturelle à leur apporter, il convient aussi d'apporter une réponse structurelle et ambitieuse au secteur de la psychiatrie et de la santé mentale dans son ensemble, car les difficultés psychologiques, psychiatriques et neurologiques des Français risquent de croître durablement, ce qui nécessite des adaptations de l'organisation des parcours de soins. Les assises de la psychiatrie et de la santé mentale, prévues à l'été 2021, seront l'occasion d'aborder ces sujets et permettront de faire aboutir de nouvelles propositions pour engager cette transformation souhaitée par les acteurs du soin en santé mentale. Toutefois, certaines parties prenantes du secteur s'inquiètent de voir certains volets de la réforme se poursuivre actuellement, notamment sur le financement de l'activité de soins en psychiatrie, avant même la tenue des assises de la psychiatrie et de la santé mentale. Dans ce contexte, Mme la députée interroge tout d'abord M. le ministre sur le calendrier précis, le format et les attendus des assises de la psychiatrie et de la santé mentale. Elle l'interroge ensuite sur les premières orientations de ces assises de la psychiatrie et de la santé mentale, notamment en ce qui a trait au financement et au ticket modérateur, ainsi qu'à la complémentarité entre les secteurs public et privé sur les territoires. Elle l'interroge enfin sur l'avenir des cliniques psychiatriques, qui réalisent près de 30 % de l'activité d'hospitalisation complète, et sur leur articulation avec le secteur public.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Crouzet](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38897

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4041

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)